



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER
DU JEUDI 20 OCTOBRE 2022

L'an 2022 et le 20 Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural sous la présidence de PAIN CLAUDE Maire

Présents : Mmes : BORÉ CATHERINE, DELOUZILLIERES MARTINE, GOUBIN ALEXANDRA, GUENAULT NATHALIE, PAIN CLAUDE MM : FERMENT JEROME, GROUSSET FRANCIS, LECAMP FABRICE, MENORET JEAN-BERNARD, NEMMES MICHAEL, PELICOT JOEL, QUITTET LAURENT, SABATIER MARC

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : FLORENCE ALINE à M. FERMENT JEROME, GOULESQUE CELINE à Mme GUENAULT NATHALIE, MOREAU CATHERINE à M. GROUSSET FRANCIS, M. CORNUAULT PATRICK à Mme BORÉ CATHERINE

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 13

Désignation du secrétaire de séance : M. MENORET Jean-Bernard

Le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022 soumis à l'approbation par Madame le Maire, est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Nomination d'un secrétaire de séance

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 septembre 2022

I. FINANCES

- Décision modificative n°4 du budget principal
- Bail commercial de la Boulangerie

II. PERSONNEL

- Création de deux postes d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe 35/35^{ème}

III. URBANISME

- Droit de Prémption Urbain

IV. DIVERS

DELIBERATION N°2022_082 : DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'afin de financer l'achat du logiciel de gestion de la cantine et de la garderie, qui servira également au centre de loisirs, il convient de prendre 4998€ sur l'opération 213 (pumptrack) pour laquelle les crédits inscrits sont supérieurs au dernier plan de financement prévisionnel établi et de les ajouter à l'opération 175 (licence et logiciels).

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative suivante :

Budget principal : section d'investissement

DEPENSES	
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	-4 998
Article 2113 : terrains aménagés autres que voirie	
Opération 213 : pumptrack	
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	4 998
Article 2051 : concessions et droits similaires	
Opération 175 : licence logiciels	
	0

DELIBERATION N°2022_083 : BAIL COMMERCIAL DE LA BOULANGERIE

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune propriétaire des murs de la boulangerie doit conclure un bail commercial rétroactif avec la sarl Sandaurel au 1er août 2022 pour un montant mensuel de 381.01 euros HT.

Le bail commercial sera établi pour une durée de 9 ans qui prendra fin le 31 juillet 2031. Le montant initial du loyer annuel sera de 4572.12 euros HT payable mensuellement à l'avance. Le montant du loyer sera révisé chaque année à la date anniversaire de l'entrée en jouissance selon l'indice national du coût de la construction publié par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver l'établissement d'un bail commercial rétroactif au 1er août 2022 pour la boulangerie entre la commune et la sarl Sandaurel,
- d'approuver le projet de bail pour une durée de 9 ans,
- de fixer le montant initial du loyer à quatre mille cinq cent soixante-douze euros et douze centimes par année payable en douze échéances mensuelles,
- d'autoriser Madame le Maire à signer le bail commercial.

DELIBERATION N°2022_084 : CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE 35/35^{ème}

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que deux de nos agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, par le biais de l'avancement à l'ancienneté ;

Considérant que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par les agents concernés ;

Madame le Maire propose la création de deux postes d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet 35/35^{ème} à compter du 1er décembre 2022 et propose de supprimer à cette même date les deux postes occupés par les agents au grade d'adjoint technique territorial principal de

2ème classe à temps complet, 35/35ème.

Sachant que la nomination des agents sur leur nouveau poste et/ou grade ne peut pas être antérieure à la date de création du poste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide:

- la création de deux postes d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe, à temps complet (35/35ème) à compter du 1er décembre 2022,
- la suppression à compter de cette même date des deux postes occupés par les agents au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet (35/35ème).

Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

URBANISME

Présentation des dossiers pour lesquels la mairie n'a pas exercé le DPU :
5, impasse de la Nicollerie

DIVERS

C.PAIN :

- . Présente le rapport du Satese 37.
- . Annonce que la cérémonie du 11 novembre débutera à partir de 10h30 à la Mairie.
- . Explique au conseil que les dépenses d'éclairage public du 1^{er} janvier 2022 au 30 septembre 2022 s'élèvent à 6088.60€, ce qui représente 12% des dépenses électriques. Une demande a été faite auprès du SIEIL pour connaître la consommation par point de livraison. Pour 2023, on prévoit déjà une augmentation de 50% des dépenses d'éclairage public, d'où une inquiétude pour le budget 2023.
- . Annonce qu'il a été décidé par les membres du CCAS, de décorer la place de la Chapelle et la rambarde de la mairie le week-end du 26 novembre 2022.
- . L'association Concordia propose une aide aux communes à travers des chantiers participatifs internationaux, peut-être une piste de travail pour le vieux pressoir, Madame le Maire remet la documentation à Catherine BORÉ.
- . Madame le Maire demande aux adjoints de réunir les différentes commissions pour réfléchir au budget 2023 et d'étudier les demandes de subvention à faire avant la fin de l'année.

M.DELOUZILLIERES :

- . Annonce que le marchand d'huîtres ne reviendra plus, mais peut-être qu'un autre marchand pourrait venir par l'intermédiaire de Lydie NAQUET, l'esthéticienne de la Commune, qui a un contact.

C.BORÉ :

- . Demande si suite au mail sur les transports, quelqu'un ira à la réunion, elle souhaite y participer, Madame le Maire lui transmettra le mail.
- . A mangé à la cantine et a pu faire quelques observations, demande si les agents peuvent bénéficier d'une formation concernant les gestes et postures. Plusieurs élus répondent qu'il est possible effectivement de bénéficier de ce genre de formation via le CNFPT, Joël PELICOT précise que la CARSAT peut intervenir également pour des formations et qu'il existe des fiches sur les gestes et postures.
- Madame le Maire ajoute que du matériel a été acheté pour diminuer la pénibilité des agents au travail et que la commune dispose d'un agent de prévention.
- . Catherine BORÉ trouve également que la cantine est très bruyante et pense qu'il serait bien d'installer des cloisonnements ou paravents.
- . Tient à féliciter la nouvelle directrice du centre de loisirs et la référente périscolaire également directrice adjointe du centre de loisirs. Cela étant, pense qu'il faut revoir la sécurité au niveau de la garderie périscolaire, et sensibiliser davantage les agents, la vigilance est très importante, en cas de problème c'est la responsabilité de la mairie qui est en jeu.

J-B. MENORET :

- . Annonce que pour faire suite à son déménagement, il va présenter sa démission et laisser sa place à une ou un colistier qui réside sur la commune, selon lui cela sera plus bénéfique.
- . Madame le Maire en profite pour dire que cela aura été un plaisir de travailler avec un élu qui connaissait si bien sa commune et qui faisait preuve d'expertise dans plusieurs domaines.

L. QUITTET :

- . Le nouveau logiciel a connu quelques aléas.
- . Les travaux sur la fibre avancent bien, 400 prises sont déployées sur 700. Certains élus sont connectés, ils sont satisfaits, il y a plus de débit (passage d'un débit de 5 mégas à 900 mégas).
- . Laurent QUITTET félicite Mickaël pour le suivi des travaux de la boulangerie, c'est une réussite, Joël PELICOT fait remarquer qu'une traverse en aluminium au-dessus de la porte qui n'est pas bouchée et ce n'est pas très esthétique. Mickaël NEMMES précise qu'il va faire le nécessaire.

J. FERMENT :

- . L'association du basket de la Membrolle sur Choisille demande s'il est possible d'avoir le gymnase 2^{ème} semaine des vacances de la Toussaint. Madame GOUBIN Alexandra, précise que ce n'est pas possible, et que l'association si elle le souhaite, doit faire une antenne à Saint-Antoine-du-Rocher.

M. SABATIER :

- . Un nouveau rocantonien du clos des Bonshommes 2 demande comment se raccorder à la fibre, il n'y parvient pas, apparemment son adresse n'est pas reconnue. Laurent QUITTET se renseignera auprès de Val de Loire Fibre, Madame le Maire ajoute qu'en ce moment nous devons remplir la base d'adresse local de la commune.

M. NEMMES :

- . Une réunion commission Bâtiment sera prévue mi-novembre.

A. GOUBIN :

- . L'AG finale du CPE a eu lieu le 5 octobre. Une APE a pris le relais avec 6 membres. Le changement des statuts sera entériné le 9 novembre.
- . La remise des lots pour le trek de l'Association Natur'elles a eu lieu jeudi 6 octobre. Le départ de la course se fera le 10 novembre.
- . La première soirée commune prévue au club house entre l'ATT et le FSCA, le 7 octobre s'est très bien déroulée. Le repas offert aux 3 équipes a pu avoir lieu dans la grande salle.
- . La commission École Enfance Jeunesse s'est réunie le 10 octobre avec Audrey Poupard, nouvelle directrice de la Maison enfantine et Chloé MARANDEAU, directrice adjointe et référente de la pause méridienne.
- . L'élection du Conseil Municipal des Enfants s'est déroulée jeudi 13 octobre. Sasha DA SILVA a été élue Maire des élèves. Le prochain Conseil aura lieu le 17 novembre.
- . Un point avec les enseignants et les professeurs de l'Orchestre a été fait jeudi 13 octobre. Les enseignants aimeraient organiser une rencontre début février entre les élèves de l'Orchestre et l'Harmonie de Sonzay. Une seconde se déroulerait en fin d'année à l'école en y intégrant le cycle cirque qui aura lieu avec Jessy ROUSSELOT.
- . Le Conseil d'École a eu lieu lundi 17 octobre. Mme BIENAIMÉ, la directrice était absente. Une question diverse concernait les travaux réalisés et à venir. Un point a donc été fait sur l'ensemble des travaux réalisés (sécurisation, chauffage, peinture façade de la maternelle, self ...) ainsi que de toutes les choses mises en place (référent pause méridienne, aménagements de la cour de récréation, l'Orchestre à l'École, la reprise de la cantine et de la garderie ...).
- . Le Conseil Municipal des Jeunes a mis au point un parcours ado pour Halloween le 28 octobre. Départ à 18h30 comme les plus petits sur la place de la Chapelle.
- . Félicitations à l'ensemble des agents pour leur travail collectif ayant permis d'obtenir la 3^e fleur des Villes et villages fleuris.
- . Belle réussite des Olympiades Terre de Jeux orchestrée par Aline FLORENCE.

N. GUENALT :

- . Fait part des points évoqués lors de la dernière commission Economie de Gâtine Racan qui a eu lieu le 27 septembre.
- Parc d'activités POLAXIS : points sur les ventes foncières à Catella Logistic Europe, à Cerfrance, à Argan et à Cap Performance. L'espace de coworking, d'une surface de 540 m² environ, a été dénommé "Le Prisme". Les travaux sont terminés et le service économie va prochainement s'y

installer. Un poste d'animateur de cet espace de coworking a été récemment publié. Les projets photovoltaïques sont toujours en cours avec la SAS ENER Centre-Val de Loire par le biais de baux emphytéotiques. Enfin, en ce qui concerne la défense incendie, les travaux sont terminés (cuves enterrées avec réserve).

- Autres zones d'activités : de nombreuses ventes foncières sur les parcs d'activités de Charentilly (M. Chergui), de St Paterne Racan (Sarl Benjamin Desrues), Beaumont (Sarl Lebert). Il y a un projet d'extension de la ZA La Borde - Beaumont (2,8 ha), ainsi qu'un projet d'extension de la ZA Beau Clos à Pernay (7 787 m²).

- Aides aux entreprises : D37 Services (2 062 €), Epi Mahé (3 000 €), Kelly Nails (3 000 €)

- Animations économiques : très bons retours du Networking qui a eu lieu à St Paterne le 30 juin dernier. Une présence est prévue au salon Ferme Expo 2022 qui se tiendra du 18 au 20/11/2022.

- Questions diverses : étude gaz sur Polaxis en cours."

J. PELICOT :

. A été sollicité par la métropole tourangelle en tant qu'expert dans le cadre d'un groupe de travail autour de l'eau et l'assainissement pour l'harmonisation des tarifs d'ici 2029. La compétence de l'eau sera donnée ensuite aux communautés de communes et à la Métropole.

F. GROUSSET :

Souhaite intervenir sur 2 points :

. Sur la décoration de Noël. Nous avons acté lors du dernier Conseil, la modification des horaires de l'éclairage public et je reviens vers vous concernant les illuminations de Noël. Nous ne pouvons pas ne rien faire, mais je vous propose que le Conseil débattre et acte le principe de diminuer la période d'illumination de mi-décembre jusqu'à la fin des vacances scolaires. Auparavant la période se situait de début décembre à fin janvier.

Après débat, il est acté de limiter les illuminations au cœur du village (Place de la Chapelle) et la Mairie, sur la période du 12 décembre 2022 au 3 janvier 2023.

. Le second point de mon intervention car je suis déçu par le peu de retours et d'intervention de la part des élus (hormis le bureau et Joël), suite à l'obtention du label 3^{ème} fleurs villes et villages fleuris, pour notre commune.

Au-delà de la qualité et de la maîtrise du fleurissement, de la prise en compte et de la préservation de la biodiversité... c'est aussi une véritable reconnaissance et une valorisation du cadre de vie et du bien vivre à Saint Antoine du Rocher.

La partie « végétalisation » pèse pour environ la moitié de la note d'appréciation globale ; l'autre moitié est due à l'engagement des élus, votre engagement au travers des décisions prises et du travail des commissions.

- La commission Culture, Patrimoine et Bien Vivre avec la qualité des bâtis, le mobilier urbain, etc...

- La commission Sports avec les équipements et les aires de jeux, le projet pumtrack, etc...

- La commission voirie avec la qualité des circulations, des voies douces, le parking végétalisé, etc...

- La commission communication avec les documents, flash infos, le panneau et les projets en cours,

- La commission école et jeunes, avec les ateliers, l'hôtel à insectes en relation avec le golf sur la biodiversité, les chantiers jeunes, etc...

- La commission bâtiment avec les chantiers en cours mairie et le projet du centre technique etc...

C'est tout cela qui a été mis en avant et qui a contribué à l'obtention de la 3^{ème} fleur. C'est le résultat d'investissement important et nous devons nous en féliciter, même s'il reste ENCORE beaucoup à faire, même si rien n'est JAMAIS parfait, et qui font partis intégrants de notre projet pour les prochaines années.

Ne faisons pas la fine bouche, car c'est déjà un travail énorme qui a été réalisé par le service technique que je tiens à féliciter de nouveau (et en particulier Jérôme) et par notre travail collectif depuis 2 ans et demi.

Prochain conseil municipal le 24 novembre 2022

Séance levée à : 22h10

Signature du Secrétaire de séance :

Jean-Bernard MENOIRET

Signature de Madame le Maire

